



AVIS A. 1000

Evaluation 2008 du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises»

Adopté par le Bureau du CESRW le 31 mai 2010

SOMMAIRE

PRÉALABLE	3
I. CADRES ET RÉTROACTES	4
1.1. L'évaluation du dispositif «Incitants financiers»	4
1.2. Les évaluations antérieures	5
1.3. La Table ronde du 20 mai 2009 consacrée à l'évaluation du dispositif	6
1.4. Les objectifs du dispositif	8
1.5. L'impact de la réforme de la fonction consultative	10
1.6. La transposition de la Directive «Services»	10
II. DISPOSITIF «CHÈQUES-FORMATION»	12
2.1. Chèques-formation : évolution 2003-2008	12
2.2. Les travailleurs bénéficiaires	13
2.3. Le recours des entreprises au dispositif	17
2.4. Les opérateurs et domaines de formation	21
2.5. Les modules de formation langues	26
2.6. Les modules «Eco-climat»	29
2.7. Les modules de formation à distance	31
III. DISPOSITIF «CRÉDIT-ADAPTATION»	32
3.1. Crédit-adaptation : évolution 2006-2008	32
3.2. Dossiers clôturés et entreprises bénéficiaires	32
3.3. Les travailleurs bénéficiaires	37

PRÉALABLE

Le décret du 10 avril 2003 relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises a confié au CESRW l'évaluation annuelle du décret (cfr. point I.1).

Dans ce cadre, le CESRW a procédé à trois évaluations du dispositif pour les années 2005, 2006 et 2007 (cfr. point I.2.). Il a également organisé en mai 2009, une table ronde consacrée à l'évaluation de la mesure réunissant les principaux acteurs chargés de la mise en œuvre du pilotage et de l'évaluation du dispositif (cfr. point I.3.).

Le Conseil a par ailleurs pris acte des objectifs exprimés par le Gouvernement wallon dans la DPR 2009-2014, et notamment de l'intention du Gouvernement d'évaluer et le cas échéant d'adapter le décret relatif aux incitants financiers à la formation (cfr. point I.4.3.).

Entamée à l'automne 2009, l'évaluation du dispositif pour l'année 2008 fait apparaître des constats assez similaires à ceux posés antérieurement en termes de travailleurs et entreprises bénéficiaires, tant pour le chèque-formation (cfr. point II) que pour le crédit-adaptation (cfr. point III). Le recul marqué du recours au dispositif Crédit-adaptation durant l'année 2008 (- 20,7% en termes de personnes formées, - 22,8% en heures de formation par rapport à 2007) constitue un des éléments les plus marquants de l'évaluation 2008.

Cependant, le dépôt en février 2010 de l'avant-projet de décret-programme portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, de budget et de formation dans les matières visées par l'article 138 de la Constitution, introduisant des propositions de modifications du décret relatif aux incitants financiers à la formation, n'a pas permis la finalisation de l'évaluation du CESRW.

Dès lors, tenant compte de la proximité du dépôt par le FOREM des rapports techniques 2009 servant de base à l'évaluation, le Conseil a décidé de se limiter, pour l'évaluation 2008, à une approche «technique» de l'évolution des dispositifs, axée sur l'analyse des données chiffrées et les constats qui pouvaient en être tirés.

Dans le cadre de l'évaluation 2009 du dispositif (à communiquer au Gouvernement wallon avant fin 2010) et sur base des constats plus globaux portant sur la période 2008-2009, le Conseil formulera des recommandations en vue d'éventuelles adaptations du dispositif.

I. CADRES ET RÉTROACTES

1.1. L'évaluation du dispositif «Incitants financiers»

Le décret du 10 avril 2003 (MB 29.04.03) relatif aux incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises prévoit qu'un suivi des dispositifs soit organisé par le CESRW.

«Ce suivi consiste notamment à :

1. Remettre au Gouvernement, d'initiative ou sur demande de celui-ci, des avis sur l'exécution du décret.
2. Remettre au Gouvernement une évaluation annuelle du décret comprenant, notamment, des données factuelles, statistiques, qualitatives, ainsi qu'une appréciation sur l'offre globale de formation et le taux de satisfaction des bénéficiaires. Cette évaluation annuelle devra être remise au Gouvernement pour le 30 avril au plus tard.
3. Entreprendre, de son initiative ou à la demande du Gouvernement, toute démarche prospective susceptible de contribuer à l'amélioration de la formation des travailleurs en région de langue française, dans une perspective de formation tout au long de la vie – en veillant notamment à la complémentarité entre les deux dispositifs du présent décret – et avec une attention particulière pour le respect de l'égalité des chances entre travailleurs, et plus particulièrement entre les hommes et les femmes, face à la formation». (décret art. 24).

Le même décret confie au FOREm la mission «d'établir un rapport technique annuel, selon un modèle déterminé par le Gouvernement, ainsi que toutes données pertinentes, qu'il communique au Gouvernement, au CESRW et aux CSEF» (décret art. 12, 5° et 23, 5°).

L'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004 (MB 14.06.2004) précise que ce rapport technique est communiqué à ses destinataires au plus tard le 1^{er} mai ainsi qu'à l'IWEPS. Il comporte, notamment, les éléments suivants :

1. «Les données quantitatives et qualitatives relatives aux travailleurs, identifiés, entre autre, selon le sexe, l'âge, le statut et le domicile, données qui devront être fournies par les opérateurs au FOREm pour le 15 janvier au plus tard. L'encodage doit être fait obligatoirement à l'aide du logiciel mis à disposition par le FOREm et dans le respect des caractéristiques de ce logiciel de manière à en conserver toute l'intégrité.»
2. Les données quantitatives et qualitatives relatives aux entreprises, identifiées, entre autre, selon leur taille, leur localisation, leur domaine et/ou secteur d'activités, et tous autres éléments pertinents en matière de pratique de formation.
3. Les données quantitatives et qualitatives relatives aux opérateurs de formation, aux formations faisant l'objet de l'agrément ainsi qu'à l'évolution générale de l'offre de formation en région de langue française.
4. Tout élément probant en lien avec d'autres politiques de formation en région de langue française, tel le dispositif de validation des compétences » (arrêté art. 29).

L'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} avril 2004 précise que le CESRW transmet dans le courant du second semestre l'évaluation annuelle au Ministre, lequel en informe le Gouvernement.

1.2. Les évaluations antérieures

Sur cette base, le CESRW a procédé à trois évaluations du dispositif pour les années :

- 2005** : Avis A.847 - Evaluation du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés par les entreprises», adopté par le Bureau du CESRW le 29 janvier 2007.
- 2006** : Avis A.906 – Evaluation du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises – année 2006», adopté par le Bureau du CESRW le 21 janvier 2008.
- 2007** : Avis A.959 – Evaluation 2007 du dispositif «Incitants financiers à la formation des travailleurs occupés dans les entreprises», adopté par le Bureau du CESRW le 12 janvier 2009.

Dans cette dernière évaluation, le CESRW a souligné dans ses considérations préliminaires, la nécessité

- d'une part, d'assurer la transmission complète des données par les opérateurs et de sanctionner, le cas échéant par une suspension ou un retrait d'agrément, le non respect de cette obligation légale;
- d'autre part, de vérifier la conformité du dispositif avec la transposition de la Directive «services».

Le CESRW constatait ensuite que sur le plan quantitatif (nombre de chèques remboursés entreprises bénéficiaires, ...), le dispositif continuait à s'inscrire dans une tendance à la hausse. Il relevait cependant que jusqu'à présent, les objectifs quantitatifs semblaient avoir primés dans la mise en œuvre du décret et plaidait pour une approche plus qualitative des dispositifs de formation professionnelle tant au niveau de la définition des objectifs que la mise en œuvre et de l'évaluation.

Dans cette perspective plus qualitative, le CESRW mettait l'accent sur :

- 1.2.1. Les caractéristiques des travailleurs bénéficiaires** avec pour constats principaux :
 - un public bénéficiaire très largement masculin;
 - une participation croissante des ouvriers au dispositif;
 - une surreprésentation des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire, réelle mais moins importante que celle observée de façon générale dans le champ de la formation.
- 1.2.2. La répartition géographique des entreprises, travailleurs et opérateurs de formation** avec pour constats principaux des disparités géographiques importantes tant en ce qui concerne les entreprises et travailleurs bénéficiaires que les opérateurs actifs.
- 1.2.3. Les entreprises et le caractère incitatif du dispositif** avec pour objectif de tenter de vérifier si le dispositif a soutenu le développement de pratiques de formation dans des entreprises au sein desquelles ces pratiques sont peu développées et s'il a permis dès lors à des travailleurs d'accéder à des formations auxquelles ils n'auraient pas eu accès en l'absence du dispositif.
- 1.2.4. L'orientation du dispositif vers des domaines spécifiques de formation** (chèques «langues» et chèques «éco-climat»).

1.2.5. Les articulations du dispositif avec d'autres dispositifs au niveau fédéral, régional, communautaire et sectoriel. Avec pour demande principale de vérifier notamment dans quelle mesure :

- les fonds sectoriels de formation assurent la promotion et/ou l'information sur le dispositif;
- comment les possibilités de cumul avec d'autres aides publiques ou sectorielles sont utilisées par les entreprises des différents secteurs utilisateurs; des entreprises renoncent-elles à certaines aides sectorielles pour bénéficier du dispositif «Incitants financiers» ?
- de façon plus générale, comment les stratégies sectorielles incorporent les aides et dispositifs publics et inversement ?

1.3. La Table ronde du 20 mai 2009 consacrée à l'évaluation du dispositif

Lors de l'adoption de l'Avis A.959, le Bureau du CESRW s'est interrogé sur le suivi et les réponses apportées aux constats et interrogations posées dans les précédentes évaluations : il a dès lors souhaité **confronter les résultats de l'évaluation du CESRW aux principaux acteurs chargés de la mise en œuvre, du pilotage et de l'évaluation du dispositif.**

La Table ronde du 20 mai 2009 a réuni, outre les membres du CESRW, des représentants du Ministre de la Formation, du FOREm, de l'Administration, de l'IWEPS et du Comité d'accompagnement du chèque-formation.

L'évaluation du CESRW a suscité **les réflexions et commentaires suivants** :

1.3.1. Transmission des données par les opérateurs

- en 2009, le Ministre de la Formation a engagé des procédures de suspension d'agrément vis-à-vis d'opérateurs n'ayant pas communiqué leurs données; le signal que cela constitue devrait permettre d'augmenter le pourcentage d'opérateurs communiquant leurs données;
- une réflexion est en cours au sein du FOREm, basée sur l'obligation pour l'opérateur d'encoder l'information sur les travailleurs avant de se faire rembourser;
- l'objectif d'amélioration des données rejoint l'objectif de détection et lutte contre la fraude.

1.3.2. Evaluation des procédures et amélioration des bases de données :

- différents travaux sont en cours dont une modélisation du dispositif visant à mettre à plat les procédures et faire apparaître les problèmes éventuels;
- l'amélioration de la base de données des modules de formation agréés;
- l'obligation d'encodage des données par les opérateurs avant remboursement des chèques;
- la mise en place d'une banque de données de gestion du dispositif, permettant un meilleur contact et une plus grande pro-activité vis-à-vis des opérateurs et entreprises.

1.3.3. Disparités sous-régionales dans le recours au dispositif

- le FOREm assure l'information et la promotion du dispositif de la même manière dans toutes les directions régionales; on constate cependant que la réactivité des entreprises et opérateurs liégeois est plus grande qu'ailleurs et qu'un opérateur important en région liégeoise assure une promotion très active du dispositif;
- l'offre de formation dans une sous-région impacte certainement sur le recours au dispositif, mais il convient également de vérifier l'origine des travailleurs se formant dans une sous-région.

1.3.4. Part des femmes et des ouvriers parmi les travailleurs bénéficiaires

- le FOREm n'avance pas d'autres éléments d'explications que ceux mentionnés dans l'évaluation du CESRW;
- la mission du FOREm, en matière d'amélioration de l'égalité des genres, est rappelée.

1.3.5. Les entreprises et le caractère incitatif du dispositif

- affiner l'analyse en supprimant les modules de formation rendus obligatoires par la législation et en identifiant les formations reconnues au niveau sectoriel;
- le développement des formations dans le domaine du bien-être et du développement personnel pose question;
- la demande du CESRW concernant les nouvelles entreprises utilisatrices sera rencontrée dans le rapport technique 2009.

1.3.6. L'orientation du dispositif vers des domaines de formation spécifique

- si la nécessité de fixer dès le départ des objectifs quantitatifs se justifie par des raisons budgétaires, adjoindre un volet qualitatif s'avère à présent nécessaire; il serait par exemple utile de tester les niveaux au début et à la fin des formations «langues».

1.3.7. L'articulation avec d'autres dispositifs au niveau fédéral, régional, sectoriel, ...

- la promotion et l'utilisation du dispositif sont très variables selon les secteurs;
- à titre d'exemple, dans le secteur de la construction, pour les ouvriers, on privilégie le recours aux aides sectorielles, pour les conjointes-aidantes, le recours au dispositif public; le cumul des aides est envisagé lorsque des formations atteignent un coût horaire dépassant l'intervention sectorielle. Ce cumul est vérifié par le Fonds pour éviter le double subventionnement.

1.3.8. La vérification de la qualité des formations

- le transfert de la mission de suivi de la désignation des certificateurs du Comité à l'Administration soulève des interrogations. La nécessité d'un lieu de concertation avec les interlocuteurs sur la qualité des processus de formation est soulignée, compte tenu des difficultés constatées tant pour l'Administration que pour les certificateurs d'assurer cette mission. Le premier élément mis en évidence par les inspecteurs sociaux est la nécessité de vérifier la qualité du travail des certificateurs. Parallèlement aux contrôles et aux sanctions, il est important qu'un organe, à définir, formule des recommandations aux acteurs sur l'amélioration de la qualité des formations. Un travail sur le cahier des charges des certificateurs constituerait une piste d'action, tout comme un examen des pratiques «qualité» développées dans l'enseignement supérieur et à l'étranger;
- le «client» (entreprise et travailleur) est un élément important du contrôle de la qualité des formations. En cas de non-satisfaction, le client sanctionnera. Il est dès lors important d'assurer un feedback sur la prestation de formation, les éventuels problèmes rencontrés, ... Il faut intégrer les employeurs et travailleurs en tant qu'outils de contrôle de la qualité. La place des interlocuteurs sociaux dans le dispositif est donc très importante;
- l'importance du caractère effectif des contrôles et sanctions en vue de renforcer la qualité et l'efficacité du dispositif est également soulignée.

1.3.9. Eléments divers

L'ampleur du dispositif (cfr rapport formations agréées/consommées) crée un potentiel de dérapage important et devrait susciter une réflexion.

Si on se réfère au prescrit légal, les craintes de dérives apparaissent moins importantes dans le dispositif «crédit-adaptation» pour diverses raisons (plan de formation, choix de l'opérateur par l'employeur, ...). Un examen croisé des dispositifs pourrait dégager des enseignements intéressants.

Parmi les améliorations possibles, sont mentionnées la possibilité d'introduire une vérification des compétences acquises à l'issue des formations et un accent plus prononcé sur la mobilité des travailleurs et la transférabilité des compétences acquises.

1.4. Les objectifs du dispositif

Dans une perspective d'évaluation, il est utile de rappeler

- les objectifs généraux initiaux du dispositif;
- les objectifs complémentaires qui lui ont été assignés ultérieurement;
- les nouvelles orientations inscrites dans la Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014 et le Plan Marshall 2.Vert;
- les orientations générales définies par les interlocuteurs sociaux wallons.

1.4.1. Objectifs généraux

L'objectif du décret du 10 avril 2003 est selon l'exposé des motifs «*de mettre en place deux systèmes souples et transparents d'incitation à la formation en entreprise. Trois principes conditionnent cet objectif :*

- *l'intégration d'un plus grand nombre de bénéficiaires afin de garantir une participation la plus large possible à la formation continue;*
- *le recours à des mécanismes simples et dès lors attractifs de distribution des subsides;*
- *le respect des règles communautaires en matière d'aides d'Etat».*

De l'exposé des motifs, on peut donc retenir à titre d'objectifs :

- un objectif général d'incitation à la formation en entreprise;
- l'intégration d'un plus grand nombre de bénéficiaires;
- une participation la plus large possible à la formation continue;
- la mise en place de mécanismes simples et attractifs de distribution de subsides.

1.4.2. Objectifs complémentaires

En 2005, le Plan Stratégique Transversal (PST) 2 «Recherche et Formation : Développer les connaissances et les savoir-faire en Wallonie» fixe parmi ses objectifs «Améliorer le dispositif Chèques-formation» :

«Durant la précédente législature, les chèques-formation ont connu une montée en puissance. Le dispositif a été refinancé; il a été étendu aux entreprises allant de 1 à 250 travailleurs (précédemment 50 travailleurs). En 2004, 522.590 chèques ont été alloués. En nombre, le résultat est positif. Pour faire mieux, il importe de se centrer sur la qualité du dispositif, sur des champs de formation prioritaire.

Il s'agit :

- *d'encourager en cours de formation les dynamiques, les outils qui permettent au travailleur de transférer les compétences acquises dans l'entreprise;*
- *de privilégier l'utilisation des chèques-formation pour développer les compétences linguistiques des travailleurs;*

- *d'encourager le développement de formation prenant appui sur l'enseignement à distance, l'e-learning;*
- *d'encourager le dispositif à accueillir les travailleurs les moins qualifiés, les ouvriers avant les cadres, et les travailleurs du secteur secondaire».*

En janvier 2006, dans le cadre du Plan Marshall, le Gouvernement wallon a mis en œuvre un «Plan langues», consacré au développement de la formation aux langues étrangères.

Une des mesures de ce Plan langues consistait en la mise en œuvre d'un nouveau type de chèque-formation, prenant appui sur le dispositif existant : le chèque-formation «langues» (CFL) avec des quotas supplémentaires de chèques, réservés exclusivement à l'apprentissage des langues et variant selon la taille de l'entreprise¹. Le Gouvernement wallon a fixé un objectif de 500.000 CFL au cours des quatre années suivantes dont 45.000 en 2006 et 75.000 en 2007.

Les objectifs en matière de chèque-formation ont quant à eux été fixés à 500.000 chèques pour l'année 2006, 600.000 pour l'année 2007.

En octobre 2007, dans le cadre du plan wallon «Air-Climat», le Gouvernement wallon a décidé de consacrer 25.000 chèques supplémentaires par an pendant deux ans afin de promouvoir les formations menant à des métiers émergents en lien avec l'efficacité énergétique (Chèques Eco-Climat).

1.4.3. La DPR 2009-2014 et le Plan Marshall 2.Vert

Dans la DPR 2009-2014, sous l'intitulé «Investir dans la formation continuée, le Gouvernement indique qu'il *«développera une approche plus qualitative des actions de formation continuée, tant au niveau de la définition des objectifs que de la mise en œuvre. Les efforts du Gouvernement se concentreront en priorité sur les travailleurs ou demandeurs d'emploi les plus fragilisés, en particulier les moins qualifiés, une attention particulière sera également réservée à la participation à la formation des travailleurs âgés, des femmes et des travailleurs des PME. Concrètement, le Gouvernement évaluera le décret relatif aux incitants financiers à la formation (chèques-formation et crédit-adaptation) en vue de corriger les éventuels effets d'aubaine et, le cas échéant, pour les chèques-formation, les adaptera et les renforcera».*

Dans le Plan Marshall 2.Vert, au sein du chapitre «les formations pour les travailleurs», le Gouvernement fixe pour objectif d'*«émettre des chèques-formation à destination des travailleurs pour l'apprentissage des langues en optimisant l'efficacité de la mesure et mettre en œuvre un plan de lutte contre la fraude via une collaboration du FOREm et de la Commission Chèques.*

Objectif quantifié : 275.000 chèques-langues remboursés».

¹

Taille de l'entreprise	Chèque-formation Langues	Chèque-formation	Total CF
Indépendant ou entreprise unipersonnelle	25	100	125
2 à 50 travailleurs*	100	400	500
51 à 100*	150	600	750
101 à 200*	175	700	875
201 à 250*	200	800	1000

* équivalent temps plein inscrit à l'ONSS

1.4.4. Les orientations des interlocuteurs sociaux wallons

Outre les positions et réflexions portant spécifiquement sur le dispositif «Incitants financiers» exprimées dans les évaluations antérieures (cfr. point 2), le CESRW a, dans son Mémoire 2009-2014, «rappelé que la formation professionnelle en entreprise doit, sur base des besoins de entreprises et des travailleurs, concerner l'ensemble des travailleurs, quels que soient le niveau de qualification, l'âge, le genre, la taille et le secteur de l'entreprise, le type de contrat, ... Compte tenu des inégalités d'accès constatées dans le champ de la formation, le CESRW considère que les efforts des autorités publiques doivent se concentrer en priorité sur les travailleurs ou demandeurs d'emploi les plus fragilisés, en particulier les moins qualifiés. Une attention particulière doit également être réservée à la participation à la formation des travailleurs âgés, des femmes, des travailleurs dans les PME, ...

Si l'on peut constater avec satisfaction une croissance quantitative dans la plupart des dispositifs de formation professionnelle des travailleurs et demandeurs d'emploi soutenus par les pouvoirs publics au cours des dernières années, le CESRW estime qu'il convient de développer simultanément une approche plus qualitative de ces mesures et ce tant au niveau de la définition des objectifs politiques que de la mise en œuvre par les opérateurs et de l'évaluation. Cette approche qualitative doit s'appuyer sur des évaluations des dispositifs, en fonction des objectifs spécifiques qui leur ont été assignés».

1.5. L'impact de la réforme de la fonction consultative

Le **Décret-cadre** du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution a introduit différentes modifications dans l'encadrement et le suivi du dispositif, dont :

- le transfert de la mission de suivi du processus de désignation des certificateurs et de la bonne exécution de leur mission, du Comité d'accompagnement du chèque-formation à l'Administration;
- les propositions sur l'octroi, le renouvellement ou le refus d'agrément adressées directement de l'Administration au Ministre, sauf si les critères d'agrément ne sont rencontrés; dans ce cas, l'avis de la Commission Chèques est sollicité;
- le secrétariat de la Commission Chèques assuré par le CESRW;
- la «fusion» du Comité d'accompagnement du Chèque-formation et de la Commission «Chèques-crédation» au sein d'une nouvelle Commission «Chèques»;
- l'attribution d'une nouvelle mission à la Commission «Chèques»: l'analyse des infractions et des manquements aux dispositions du décret.

1.6. La transposition de la Directive «Services»

Dans son avis A.959 relatif à l'évaluation du dispositif «Incitants financiers» pour l'année 2007, le CESRW avait souligné la nécessité de vérifier la conformité du dispositif avec la transposition de la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur.

Le Décret du 10 décembre 2009 modifiant diverses législations relatives aux matières visées à l'article 138 de la Constitution, en vue de transposer la Directive 2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, a opéré cette transposition.

Dans son avis A.986², le CESRW a pris acte des modifications apportées qui visaient

- d'une part, à préciser que l'agrément des opérateurs est uniquement nécessaire pour pouvoir être rétribué par des chèques-formation
- d'autre part, à préciser, pour tout prestataire de services dans un autre Etat ou une autre entité fédérée, que les conditions d'octroi de l'agrément des opérateurs de formation ou des formations doivent tenir compte des exigences et contrôles existants de l'autre Etat ou de l'autre entité fédérée.

² Avis A.986 sur la transposition de la Directive «Services» - décrets et arrêtés dits «verticaux», adopté par le Bureau du CESRW le 9 novembre 2009.

II. DISPOSITIF CHÈQUES-FORMATION

2.1. Chèque-formation : évolution 2003-2008

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008-2007
Nombre de chèques remboursés (en h)	441.036	522.590	470.062	497.113	573.642	614.086	+ 7%
Objectif	470.000	700.000	590.000	500.000 CF + 45.000 CFL	600.000 CF + 75.000 CFL		+ 6,6%
Nombre d'entreprises différentes	6.592	7.398	6.896	7.606	7.755	8.267	+ 3,6%
Nombre de sessions	17.974	21.948	18.897	21.266	22.303	23.116	+ 4,6%
Nombre de modules différents	2.381	2.599	2.510	2.563	2.717	2.843	+ 7,8%
Nombre d'opérateurs actifs dans la mesure CF	216	237	249	241	245	264	-
Nombre de travailleurs bénéficiaires ³	Non disponible	14.723	12.708	15.111	20.336	18.971	-
Nombre de participation à un module ⁴			20.215	23.594	31.525	29.761	-
Ration nombre participation/nbr modules			12,2	11,6	11,6	10,5	-
Ratio heures formation CF / nombre d'entreprises (h/entreprise)	67	71	68	65	74	74	+ 0%
Ratio heures formation CF / Nombre de sessions (h/session)	25	24	25	23	26	26,6	+ 2,3%
Budget alloué	-	8.707.500	8.817.100	9.447.100	9.109.800	10.309.800	+ 13%
Budget consommé	-	8.300.809	6.780.565	7.866.156	8.782.598	9.270.578	+ 5,5%
% consommation	-	95%	77%	83%	96%	90%	- 6%

³ Données incomplètes :
2005 : 162 opérateurs sur 249 (65,0%).
2006 : 190 opérateurs sur 241 (78,8%).
2007 : 227 opérateurs sur 245 (92,6%).
2008 : 232 opérateurs sur 264 (87,8%).

⁴ Données incomplètes : pour 2008, les 29.671 concernent 18.971 travailleurs pour un total de 467.643 chèques remboursés et 6.281 entreprises.

- Constats :
- de 2007 à 2008, **le nombre de CF remboursés augmente de 7%**; le dispositif continue à s'inscrire dans **une tendance à la hausse** depuis 2005 (+ 30,6%);
 - 8.267 entreprises bénéficiaires en 2008, soit **une croissance de 3,6% par rapport à 2007 et de 20% par rapport à 2005**;
 - le nombre de sessions de formation produite augmente également de 4,6% de 2007 à 2008;
 - le nombre d'opérateurs actifs et de modules de formation sont aussi en croissance;
 - compte tenu du caractère incomplet des données communiquées par les opérateurs, **il n'est toujours pas possible de déterminer le nombre exact de travailleurs bénéficiaires**. Le recul observé entre 2007 et 2008 doit être mis en relation avec la diminution du pourcentage d'opérateurs ayant communiqué leurs données (de 92,6% en 2007 à 87,8% en 2008) (constat identique pour le nombre de participations à un module de formation);
 - le nombre d'heures de formation par entreprise reste stable à 74h, tout comme le nombre d'heures de formation par session (en légère hausse à 26,6h/session);
 - si le budget alloué au dispositif a augmenté de 13% de 2007 à 2008, le budget consommé n'a augmenté que de 5,5%. Le pourcentage de consommation passe donc de 96% en 2007 à 90% en 2008.

Chèque-formation 2008 : Ventilation modules langues et modules éco-climat

	Nbre chèques remboursés	Nbre entreprises	Nbre sessions
Tous les modules	614.086	8.267	23.116
Modules langues	121.802	1.471	2.185
Modules éco-climat	19.194	503	593

2.2. Les travailleurs bénéficiaires

2.2.1. Répartition par genre

Genre	Travailleurs 2008	% 2008	% 2007	% 2006	% 2005
F	5.845	30,8%	27,1%	27,4%	34,3%
H	13.126	69,2%	72,9%	72,6%	65,7%
	18.971	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

- Constats :
- **le public reste majoritairement masculin**;
 - mais après accroissement du déséquilibre de 2005 à 2007 (de 34,3% à 27,1%), **la part des femmes bénéficiaires du dispositif passe de 27,1% en 2007 à 30,8% en 2008**;
 - ceci en lien certainement avec la diminution de la part des bénéficiaires «ouvriers».

Répartition selon le statut et le genre

Statut	F	M	Total
Cadre	4,6%	6,6%	6,0%
Conjoint-aidant	1,5%	0,1%	0,5%
Employé	59,6%	28,5%	38,1%
Indépendant	25,1%	25,3%	25,3%
Intérimaire	0,7%	0,7%	0,7%
Ouvrier	8,5%	38,8%	29,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Constat : les bénéficiaires féminins sont majoritairement «employées» (59,6%), les bénéficiaires masculins principalement «ouvriers» (38,8%).

2.2.2 Répartition par statut socio-professionnel

Statut	Travailleurs 2008	% 2008	% 2007	% 2006	% 2005
Employé	7.227	38,1%	34,9%	34,8%	38,7%
Ouvrier	5.590	29,5%	34,3%	31,9%	25,0%
Indépendant	4.793	25,3%	24,1%	25,2%	28,4%
Cadre	1.135	6,0%	5,7%	7,2%	6,9%
Intérimaire	127	0,7%	0,5%	0,4%	0,5%
Conjoint-aidant	99	0,5%	0,6%	0,5%	0,6%
Total	18.971	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Constats :

- en termes absolus, **les travailleurs bénéficiaires sont principalement employés (38,1%), ouvriers (29,5%) et indépendants (25,3%);**
- de 2007 à 2008, **diminution sensible de la part de bénéficiaires «ouvriers»** (- 4,8%) au profit principalement des employés (+ 3,2%) et des indépendants (+ 1,2%) (mouvement inverse de ce qui avait été observé entre 2005 et 2007);
- les indépendants représentent 25% des bénéficiaires pour 18% de l'emploi wallon. Après une diminution de 2005 à 2007, leur représentation parmi les bénéficiaires augmente légèrement de 2007 à 2008 (de 24,1% à 25,3%)

Si l'on ne considère que les bénéficiaires employés sous contrat (employés, cadres, ouvriers : 13.952) et que l'on place ces données en perspective avec la structure du marché de l'emploi en région wallonne, on observe que :

- les ouvriers représentent 40,1% des bénéficiaires (5.590/13.952) (45,8% en 2007) pour 35,5% de l'emploi wallon;
- les employés représentent 51% des bénéficiaires (7.227/13.952) pour 43,6% de l'emploi wallon.

Remarques antérieures :

- l'accroissement des bénéficiaires ouvriers constitue un élément positif pour le CESRW et rencontre un des objectifs du PST2;
- interrogation sur les facteurs expliquant cette évolution (résultat d'une stratégie délibérée et de mesures précises, lien avec la nature et la dynamique du dispositif, ...) et demande d'éléments d'explication au FOREM.

2.2.3. Répartition selon le niveau de qualification

Genre	Exp. prof.	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Sup. non uni.	Universitaire	Total
F	0,8%	1,3%	8,7%	27,5%	32,6%	29,1%	100,0%
H	2,2%	3,6%	20,3%	32,5%	23,5%	17,8%	100,0%
Total 2008	1,8%	2,9%	16,7%	31,0%	26,3%	21,3%	100,0%
Total 2007	1,0%	4,0%	19,0%	32,0%	26,0%	18,0%	100,0%

- Constats :
- **21,4% des bénéficiaires ont un diplôme inférieur au CESS** (24% en 2007), **31% le CESS, 47,6% un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire** (44% en 2007);
 - les bénéficiaires féminins sont plus qualifiés que les bénéficiaires masculins : près de 62% des femmes ont réalisé des études supérieures pour 41,3% des hommes;
 - **de 2007 à 2008, la hausse des bénéficiaires «universitaires» est assez marquée** (de 18% à 21,3%), tout comme la diminution des bénéficiaires détenant un diplôme inférieur au CESS (de 24% à 21,4%).

	Exp. prof.	Primaire	Sec. inf.	Sec. sup.	Sup. non uni.	Universitaire	Total
Bénéficiaire CF 2008	1,8%	2,9%	16,7%	31,0%	26,3%	21,3%	100,0%
Population wallonne en emploi ⁵	-	8,5%	17,5%	38,0%	23,0%	12,3%	100,0%

- Constats :
- surreprésentation des diplômés de l'enseignement supérieur (26,3% des bénéficiaires pour 23% de la population en emploi) et surtout des universitaires (21,3% des bénéficiaires pour 12,3% de la population en emploi);
 - sous-représentation des bénéficiaires disposant d'un diplôme inférieur (21,4% >> 26%) ou égal (31,0% >> 38%) au CESS.

Ventilation des bénéficiaires «indépendants» par niveau de qualification, 2008

Statut indépendant	Expérience professionnelle	Primaire	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur non universitaire	Universitaire	Total
F	12	4	95	245	327	786	1.469
M	42	31	341	740	913	1.257	3.324
Total	54	35	436	985	1.240	2.043	4.793
%	1,1%	0,7%	9,1%	20,5%	25,8%	42,6%	100,0%

- Constat : cette surreprésentation des bénéficiaires diplômés de l'enseignement universitaire s'explique notamment par la participation importante au dispositif des travailleurs indépendants. Ceux-ci présentent en effet un niveau de qualification largement supérieur tant à l'ensemble des bénéficiaires du CF qu'à la population wallonne en emploi (42,6% des bénéficiaires indépendants diplômés de l'enseignement universitaire pour 21,3% de l'ensemble des bénéficiaires et 12,3% de la population wallonne en emploi).

⁵ Source : BIT/EFT 2006/IWEPS.

Remarques antérieures : le dispositif reproduit dans une certaine mesure les disparités d'accès à la formation selon les niveaux de qualification, mais il semble cependant les atténuer par le biais notamment d'une participation plus importante des bénéficiaires ouvriers.

2.2.4. Répartition par âge

Ventilation par âge	% 2008	% 2007	% 2006
- de 20 ans	0,6%	0,6%	0,5%
20 à 24 ans	7,4%	7,5%	6,7%
25 à 39 ans	48,2%	47,9%	48,8%
40 à 49 ans	27,3%	27,7%	27,9%
50 à 59 ans	13,6%	13,5%	13,7%
60 ans et +	3,0%	2,8%	2,5%

Constats :

- la catégorie 25 – 49 ans représente plus de 75% des bénéficiaires;
- les plus de 50 ans bénéficient moins du dispositif (16,6%);
- à mettre en perspective avec la répartition par âge de la population active occupée (25 – 49 ans : 69%; 50-64 ans : 23,3%);
- **le dispositif ne produit pas d'effet incitatif sur la participation à la formation des travailleurs âgés.**

2.2.5. Répartition géographique des travailleurs

Répartition par DR

DR FOREm	F	M	Total	% 2008	% 2007	% 2006
Mouscron	52	135	187	1,0%	1,4%	1,0%
Tournai	332	826	1.158	6,1%	7,1%	6,6%
Mons	254	628	882	4,6%	4,0%	3,7%
La Louvière	273	610	883	4,7%	4,5%	4,2%
Charleroi	558	1.300	1.858	9,8%	10,2%	8,7%
Nivelles	655	1.037	1.692	8,9%	6,3%	7,1%
Namur	656	1.496	2.152	11,3%	9,7%	11,0%
Arlon	415	890	1.305	6,9%	6,4%	5,9%
Huy	364	842	1.206	6,4%	6,8%	6,9%
Liège	1.418	2.974	4.392	23,2%	26,5%	26,4%
Verviers	510	1.286	1.796	9,5%	9,7%	11,1%
Non défini	358	1.102	1.460	7,7%	7,4%	7,3%
Total	5.845	13.126	18.971	100,0%	100,0%	100,0%

Constats :

- **depuis le lancement du dispositif et de façon assez stable, l'Est de la Région wallonne (DR de Liège et Verviers) bénéficie davantage du dispositif;**
- de 2007 à 2008, on observe cependant une diminution sensible de la part des bénéficiaires de la DR de Liège (de 26,5% à 23,2%).

Répartition par province

Province (lieu de résidence) ⁶	F	M	Total	% Total	Travailleur RW par lieu de travail au 31.12.06 ⁷	% Travailleurs RW	% Travailleurs « CF »/ Travailleurs RW par province
Brabant wallon	655	1.037	1.692	8,92%	106.257	11,05%	1,59%
Hainaut	1.404	3.323	4.727	24,92%	349.342	36,33%	1,35%
Liège	2.292	5.102	7.394	38,98%	307.427	31,97%	2,41%
Luxembourg	415	890	1.305	6,88%	72.310	7,52%	1,80%
Namur	721	1.672	2.393	12,61%	126.274	13,13%	1,90%
Non défini	358	1.102	1.460	7,70%			
Total	5.845	13.126	18.971	100,0%	961.610	100,0%	1,97%

La mise en perspective de la répartition géographique des bénéficiaires avec la répartition géographique des travailleurs en Région wallonne fait apparaître que les travailleurs résidant dans la Province de Liège bénéficient davantage du dispositif (39% des bénéficiaires pour 32% des travailleurs en RW) à l'inverse des travailleurs résidant dans la Province du Hainaut (25% des bénéficiaires pour 36% des travailleurs).

2.3. Le recours des entreprises au dispositif

2.3.1. Entreprises utilisatrices et heures de formation par entreprise 2004/2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Nbre d'entreprises utilisatrices	7.398	6.896	7.606	7.755	8.267
Heures CF/entreprise	70,6h	68,0h	65,4h	74,0h	74,3h

Constats :

- de 2007 à 2008, le nombre d'entreprises utilisatrices passe de 7.755 à 8.267 (+ 6,6%);
- de 2004 à 2008, le nombre d'entreprises utilisatrices a cru de 11,7%;
- le nombre moyen d'heures par entreprise est de 74,3h en 2008.

Taux de pénétration :

Pour les entreprises : 6,2% (5.494/88.864).

Pour les indépendants : 2,2% (2.964/133.497).

⁶ Lieu de résidence du travailleur.

⁷ Données ONSS 4T2006 : lieu de travail.

2.3.2. Ventilation des entreprises et des CF selon les secteurs

	Nbre entreprises	% entreprises	Nbre CF	% CF	Taux de pénétration
A. Agriculture	344	4,4%	19.221	3,1%	4,1%
B. Pêche	3	-	124	-	-
C. Industries extractives	23	0,2%	3.082	0,5%	14,8%
D. Industries manufacturières	798	9,6%	104.392	17,0%	10,8%
E. Production et distribution d'électricité, gaz et eau	8	-	1.729	0,2%	11,9%
F. Construction	1.211	14,6%	84.588	13,7%	11,7%
G. Commerce de gros et de détail, rép. de véhicules et art. dom.	1.621	19,6%	134.286	21,8%	6,6%
H. Hôtels et restaurants	125	1,5%	13.685	2,2%	1,3%
I. Transports, entreposage et communications	314	3,7%	32.816	5,3%	9,5%
J. Activités financières	252	3%	14.902	2,4%	12,8%
K. Immobilier, location et services aux entreprises	1.933	23,3%	138.765	22,5%	9,5%
L. Administration publique	12	0,1%	2.407	0,3%	20,0%
M. Education	39	0,4%	3.078	0,5%	9,1%
N. Santé et Action sociale	1.135	13,7%	36.169	5,8%	12,1%
O. Services collectifs, sociaux et personnels	376	4,5%	21.089	3,4%	4,7%
Non défini	48	0,5%	3.158	0,5%	0,1%
Total	8.267	100,0%	614.086	100,0%	6,2%

Constats : - **les principaux secteurs utilisateurs sont :**

- * Immobilier, location et services aux entreprises (22,5% CF, 23,3% des entreprises);
 - * Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules et articles domestiques (21,8% des CF, 19,6% des entreprises);
 - * Construction (13,7% des CF, 14,6% des entreprises);
 - * Industries manufacturières (17% des CF, 9,6% des entreprises);
 - * Santé, action sociale (5,8% des CF, 13,7% des entreprises).
- on observe une grande stabilité dans la hiérarchie des secteurs utilisateurs;
- le dispositif affiche **les taux de pénétration les plus importants** dans les secteurs des industries extractives (14,8%), des activités financières (12,8%), de la santé et l'action sociale (12,1%), la production et distribution d'électricité, gaz et eau (11,9%), l'industrie manufacturière (10,8%).

2.3.3. Ventilation selon la taille des entreprises

Taille	Chèques remboursés	% chèques remboursés	Nombre entreprises	% entreprises	Moyenne de chèques remboursés % entreprises
Indépendant/groupe indépendant	133.797	21,8%	3.651	44,1%	36,6
Taille 001	32.543	5,3%	842	10,1%	38,6
Taille 002 à 004	110.106	17,9%	1.338	16,1%	82,3
Taille 005 à 009	77.808	12,7%	811	9,8%	95,9
Taille 010 à 019	83.224	13,6%	716	8,6%	116,2
Taille 020 à 029	47.394	7,7%	342	4,1%	138,6
Taille 030 à 039	31.165	5,1%	188	2,2%	165,8
Taille 040 à 050	28.273	4,6%	150	1,8%	188,5
Taille 051 à 100	49.829	8,1%	170	2,0%	293,1
Taille 101 à 200	17.455	2,8%	51	0,6%	342,3
Taille 201 à 250	2.492	0,4%	8	-	311,5
Total	614.086	100,0%	8.267	100,0%	74,3

- Constats :
- **27% des CF sont consommés par des indépendants et entreprises unipersonnelles qui représentent ± 54% des entreprises utilisatrices;**
 - 45% des CF sont consommés par des entreprises de moins de 5 travailleurs qui représentent ± 60% des entreprises utilisatrices;
 - 58% des CF sont consommés par des entreprises de moins de 10 travailleurs qui représentent ± 70% des entreprises utilisatrices;
 - **plus de 70% des CF sont consommés par des entreprises de moins de 20 travailleurs qui représentent près de 90% des entreprises utilisatrices.**

Remarques antérieures :

- caractère incitatif du dispositif vis-à-vis des entreprises de petite taille (cfr. objectifs initiaux du dispositif);
- demande d'informations sur entreprises faisant appel pour la première fois au dispositif (réponse FOREM ok pour 2009).

NB : le taux de pénétration par taille est fourni dans le rapport technique du FOREM mais apparaît peu fiable (52.884 entreprises de taille non connue sur 88.864 en RW).

2.3.4. Ventilation géographique des entreprises

Répartition des entreprises et des CF par DR

Dr de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Chèques remboursés	% entreprises 2008	% entreprises 2007	% chèques remboursés	% entreprises 2007
Arlon	628	37.628	7,6%	7,4%	6,1%	6,1%
Charleroi	880	61.008	10,6%	10,5%	9,9%	9,9%
Huy	420	29.701	5,1%	5,8%	4,8%	5,8%
La Louvière	414	23.699	5,0%	4,8%	3,9%	3,7%
Liège	2.009	161.190	24,3%	24,8%	26,2%	27,6%
Mons	432	27.703	5,2%	4,3%	4,5%	3,4%
Mouscron	124	9.318	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Namur	991	65.637	12,0%	12,3%	10,7%	11,7%
Nivelles	1.027	85.257	12,4%	10,9%	13,9%	11,7%
Tournai	593	55.174	7,2%	8,3%	9,0%	8,8%
Verviers	724	55.526	8,8%	9,1%	9,0%	9,3%
Non défini	25	2.245	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%
Total	8.267	614.086	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

- Constats :
- on trouve les plus hauts pourcentages d'entreprises utilisatrices dans les DR de Liège (24,3% des entreprises, 26,2% des CF), Nivelles (12,4%, 13,9%), Namur (12,0%, 10,7%), Charleroi (10,6%, 9,9%) et Verviers (8,8%, 9,0%);
 - cette hiérarchie reste très stable par rapport à 2007, hormis une progression sensible des entreprises situées dans la DR de Nivelles.

Taux de pénétration par DR (entreprises)

Nombre potentiel de sociétés en RW de langue française		Données SODEXO 2008		
DR	Total	Nombre d'entreprises ayant bénéficié du CF	Taux de pénétration	Nombre de chèques commandés
Arlon	6.249	409	6,5%	33.794
Charleroi	12.303	569	4,6%	59.513
Huy	3.847	266	6,9%	25.518
La Louvière	5.896	251	4,3%	18.866
Liège	16.405	1.379	8,4%	150.537
Mons	4.937	246	5,0%	22.413
Mouscron	2.233	86	3,9%	7.781
Namur	10.323	630	6,1%	54.062
Nivelles	15.396	694	4,5%	79.165
Tournai	5.687	400	7,0%	48.208
Verviers	5.588	541	9,7%	50.974
non défini		23		2.978
Total	88.864	5.494	6,2%	553.809

Taux de pénétration par DR (indépendants)

Nombre potentiel d'indépendants en RW de langue française		Données SODEXO 2008		
DR	Total	Nombre d'indépendants ayant bénéficié du CF	Taux de pénétration	Nombre de chèques commandés
Arlon	13.611	255	1,9%	7.570
Charleroi	17.428	306	1,8%	9.172
Huy	7.210	160	2,2%	5.857
La Louvière	10.325	172	1,7%	5.691
Liège	20.693	676	3,3%	25.392
Mons	7.896	192	2,4%	7.443
Mouscron	2.648	29	1,1%	781
Namur	18.049	403	2,2%	16.925
Nivelles	16.522	347	2,1%	13.134
Tournai	10.273	212	2,1%	8.135
Verviers	8.842	210	2,4%	7.879
non défini		2		60
Total	133.497	2.964	2,2%	108.039

Constat : tant pour les entreprises que pour les indépendants, les DR de Liège et Verviers affichent les plus hauts taux de pénétration.

2.4. Les opérateurs et domaines de formation

2.4.1. Nombre d'opérateurs actifs et de modules et sessions produits par les opérateurs en 2008

	Nombre d'opérateurs actifs	Nombre de modules produits	Nombre de sessions ⁸
2005	249	2.510	18.897
2006	241	2.563	21.266
2007	245	2.717	22.303
2008	264	2.843	23.116

De 2007 à 2008, le nombre d'opérateurs actifs augmente de 7,7%, le nombre de sessions produites de 3,5%.

Depuis 2005 à 2008, le nombre de sessions produites a augmenté de 22%.

⁸ Une session équivaut à une formation réalisée par un opérateur pour une entreprise donnée.

2.4.2. Ventilation des opérateurs par DR

DR de l'opérateur (siège social)	Nombre d'opérateurs	% opérateurs	Nombre de chèques remboursés/ DR de l'opérateur	% CF	Nombre de sessions / DR de l'opérateur	% sessions
Liège	73	27,7%	225.019	36,6%	10.392	44,9%
Siège social hors RW	43	16,3%	36.506	5,9%	934	4,0%
Charleroi	30	11,4%	68.367	11,1%	2.499	10,8%
Nivelles	29	11,0%	69.477	11,3%	1.848	7,9%
Namur	23	8,7%	63.853	10,3%	2.171	9,3%
Verviers	19	7,2%	49.532	8,0%	1.741	7,5%
Tournai	14	5,3%	38.438	6,2%	1.044	4,5%
Mons	11	4,2%	29.383	4,7%	1.337	5,7%
La Louvière	8	3,0%	3.945	0,6%	280	1,2%
Huy	7	2,7%	16.443	2,6%	390	1,6%
Arlon	4	1,5%	9.040	1,4%	413	1,7%
Mouscron	3	1,1%	4.083	0,6%	67	0,2%
Total	264	100,0%	614.086	100,0%	23.116	100,0%

- Constats :
- les opérateurs actifs sont principalement situés dans les DR de Liège (27,7%), Charleroi (11,4%), Nivelles (11,0%) et Namur (8,7%) ainsi que hors Région wallonne (16,3%);
 - le pourcentage d'opérateurs situés hors Région wallonne passe de 13,9% en 2007 à 16,3% en 2008;
 - les opérateurs situés dans la DR de Liège dispensent 36,6% du total des heures de formation (44% en 2007).

Remarques antérieures : il conviendrait

- d'une part, d'examiner les spécificités éventuelles des opérateurs situés hors Région wallonne;
- d'autre part de demander au FOREM de tenter d'objectiver les causes des disparités sous-régionales dans le recours au dispositif afin d'examiner le cas échéant l'opportunité de mesures de promotion ciblées sur certains acteurs ou directions régionales.

2.4.3. Ventilation par domaine de formation – heures produites et nombre de sessions par domaine

Domaines	Domaines de formation	Nombre de sessions	% sessions	nombre de chèques remboursés	% chèques remboursés
1	Formation générale	3.453	14,9%	134.038	21,8%
10	Gestion d'entreprise - services aux entreprises	2.522	10,9%	98.021	16,0%
12	Informatique	2.350	10,2%	87.706	14,3%
13	Gestion administrative, comptable, financière, juridique, humaine	4.118	17,8%	87.428	14,2%
17	Services aux personnes	1.986	8,6%	41.188	6,71%
4	Construction	1.425	6,2%	41.101	6,69%
9	Transport - Manutention	1.931	8,4%	37.668	6,1%
14	Gestion commerciale et distribution	2.311	10,0%	34.618	5,6%
5	Métal - Mécanique - Electrotechnique - Electronique - Automation	376	1,6%	16.330	2,7%
2	Agriculture - Pêche - Aquaculture - Environnement - Aménagement	1.806	7,8%	13.179	2,1%
8	Industrie graphique - Imprimerie	223	1,0%	9.176	1,5%
3	Agroalimentaire	348	1,5%	7.234	1,2%
16	Information - Communication	87	0,4%	2.291	0,4%
7	Matériaux - produits chimiques	33	0,1%	1.487	0,24%
19	Tourisme - Sport - Loisirs	15	0,1%	1.032	0,17%
15	Formation - Education - enseignement	37	0,2%	778	0,13%
20	Arts - Spectacles - Culture	63	0,3%	376	0,061%
18	Hôtellerie - Restauration	29	0,1%	347	0,057%
11	Artisanat de l'art	3	0,01%	88	0,01%
Total		23.116	100,0%	614.086	100,0%

- Constats :
- la formation générale (21,8% des CF), la gestion d'entreprises – services aux entreprises (16%), l'informatique (14,3%) et la gestion administrative, comptable, financière, juridique, humaine (14,2%) sont **les principaux domaines de formation et totalisent plus de 2/3 des chèques-formation remboursés**;
 - cette hiérarchie est **stable depuis plusieurs années**.

2.4.4. Ventilation des participations par domaine de formation et statut du travailleur

	Domaine	CADRE	CONJOINT -AIDANT	EMPLOYE	INDEPENDANT	INTERIMAIRE	OUVRIER	Total
001	Formation générale	260	25	1.817	802	16	455	3.375
002	Agriculture - Pêche - Aquaculture - Environnement - Aménagement	2	10	83	1.693		14	1.802
003	Agroalimentaire	9	2	119	259	1	120	510
004	Construction	38		193	748	9	860	1.848
005	Métal - Mécanique - Electrotechnique - Electronique - Automation	31		123	72		231	457
007	Matériaux - produits chimiques			7	47		14	68
008	Industrie graphique - Imprimerie	12	7	145	82		32	278
009	Transport - Manutention	36	7	250	290	19	1.688	2.290
010	Gestion d'entreprise - services aux entreprises	247	14	1.285	559	31	1.866	4.002
011	Artisanat de l'art						1	1
012	Informatique	274	38	2.260	684	12	396	3.664
013	Gestion administrative, comptable, financière, juridique, humaine	531	26	2.409	1.586	16	412	4.980
014	Gestion commerciale et distribution	101	10	931	1.534	46	294	2.916
015	Formation - Education - enseignement			6	21		11	38
016	Information - Communication	11	2	24	25		2	64
017	Services aux personnes	50	35	920	997	3	226	2.231
018	Hôtellerie - Restauration	1	2	2	18		1	24
019	Tourisme - Sport - Loisirs		2	6	2			10
020	Arts - Spectacles - Culture			8	31			39
	Non défini	49	10	472	241	9	383	1.164
	Total	1.652	190	11.060	9.691	162	7.006	29.761

Constats :

- les ouvriers utilisent davantage les formations dans le domaine du transport-manutention et de la gestion d'entreprises – services aux entreprises;
- les employés utilisent davantage les formations dans le domaine de la formation générale, l'informatique et la gestion administrative (...);
- les indépendants utilisent davantage les formations dans les domaines de l'agriculture/pêche/aquaculture/environnement/management, la gestion administrative (...), la gestion commerciale et distribution.

2.4.5. Ventilation des participations par DR des opérateurs et des travailleurs

Nombre de participations	DR de l'opérateur												
	ARLON	CHARLEROI	HUY	LA LOUVIERE	LIEGE	MONS	MOUSCRON	NAMUR	NIVELLES	TOURNAI	VERVIERS	non défini	Total
Arlon	791	48	33	27	566	22	3	342	142	19	83	16	2.092
Charleroi	582	610	56	73	461	136		295	595	30	130	88	3.056
Huy	83	26	175	11	1.027	23	2	252	194	24	108	6	1.931
La Louvière	125	122	10	100	169	220	4	128	211	50	37	49	1.225
Liège	308	61	330	40	4.502	93	4	380	438	15	592	27	6.790
Mons	116	138	9	96	148	432	4	127	148	90	13	34	1.355
Mouscron	17	7		10	35	55	28	22	26	70	1	10	281
Namur	555	196	98	32	695	96	2	970	618	49	203	35	3.549
Nivelles	219	171	43	47	343	86	4	307	1.208	43	195	47	2.713
Tournai	321	62	21	41	200	232	106	189	202	545	5	35	1.959
Verviers	123	26	73	11	1.483	35	12	192	71	18	792	12	2.848
non défini	68	95	31	26	576	99	45	256	380	244	113	29	1.962
Total	3.308	1.562	879	514	10.205	1.529	214	3.460	4.233	1.197	2.272	388	29.761

Remarque : ces données peuvent apporter un éclairage sur la répartition géographique des utilisateurs du dispositif. Ainsi sur 10.205 participations à des sessions organisées par des opérateurs de la DR de Liège :

- 4.502 (44,1%) concernent des travailleurs de la DR de Liège;
- 1.483 (14,5%) concernent des travailleurs de la DR de Verviers;
- 1.027 (10,0%) concernent des travailleurs de la DR de Huy;
- 695 (6,8%) concernent des travailleurs de la DR de Namur.

2.5. Les modules de formation langues

2.5.1. Les entreprises utilisatrices

Formation langues : évolution 2006-2008 du nombre de chèques remboursés (CFC + CFL) et d'entreprises utilisatrices

	2006	2007	2008	2007/2008
Heures formation langues (CFC + CFL)	91.086	124.972	121.802	- 2,5%
Entreprises utilisatrices	1.349	1.550	1.471	- 5,0%

Ventilation par DR des chèques remboursés et des sessions de formation en langues

DR entreprise	2006		2007		2008	
	Nbre sessions	Heures remboursés	Nbre sessions	Heures remboursés	Nbre sessions	Heures remboursées
Arlon	86	3.924	91	6.607	59	5.589
Charleroi	222	6.510	168	9.156	124	5.667
Huy	130	4.272	144	5.151	101	4.950
La Louvière	100	1.902	79	2.942	58	2.050
Liège	806	24.632	733	31.210	625	35.011
Mons	173	3.533	142	4.919	112	5.515
Mouscron	56	2.620	40	1.857	39	2.142
Namur	229	8.733	290	14.789	215	11.936
Nivelles	390	13.858	460	24.585	417	25.668
Tournai	339	11.672	222	10.553	170	10.574
Verviers	283	7.711	306	12.270	251	12.409
Siège social hors RW	46	1.719	23	933	14	291
Total	2.680	91.086	2.698	124.972	2.185	121.802

Ventilation par DR et taille des entreprises consommatrices de formations en langue

DR de l'entreprise	Indépendant / groupe d'indépendants	Taille 001	Taille 002 à 004	Taille 005 à 009	Taille 010 à 019	Taille 020 à 029	Taille 030 à 039	Taille 040 à 050	Taille 051 à 100	Taille 101 à 200	Taille 201 à 250	Total
Arlon	4	3	12	4	7	2	3	3	5	1		44
Charleroi	22	2	15	8	17	5	6	2	8			85
Huy	31	4	16	10	8	3		1	4	1		78
La Louvière	16	2	8	3	7	3	2	2	4		1	48
Liège	117	39	80	54	59	21	17	13	15	1	1	417
Mons	35	8	15	7	4		5	1	2	1		78
Mouscron	4	4	4	5	3	1	3	1	1			26
Namur	50	15	26	19	8	7	1	2	7	1	1	137
Nivelles	73	16	42	43	34	21	12	7	11	2		261
Tournai	50	8	15	8	11	6	4	3	5	6		116
Verviers	50	18	36	22	20	12	5	6	5	4		178
non défini	1		1			1						3
Total	453	119	270	183	178	82	58	41	67	17	3	1.471
	30,7%	8,0%	18,3%	12,4%	12,1%	5,5%	3,9%	2,7%	4,5%	1,1%	0,2%	100,0%

(1) entreprises ayant un siège d'exploitation en RW de langue française

- Constats :**
- après une progression marquée de 2006 à 2007 (+ 37,2%), le **nombre de chèques remboursés pour des formations «langues» diminue légèrement de 2007 à 2008 (- 2,5%); de 2006 à 2008, le dispositif reste cependant nettement en croissance;**
 - le nombre d'entreprises utilisatrices diminue lui de 5% entre 2007 et 2008;
 - l'évolution est différenciée selon les DR : Liège, Mons, Mouscron, Nivelles enregistrent des hausses tandis que Arlon, Charleroi, Huy, La Louvière, Namur sont en recul dans ce domaine;
 - de 2006 à 2008, le nombre de sessions de formations diminue, ce qui se traduit par **une augmentation du nombre d'heures par session** (34h/session en 2006, 56h/session en 2008);
 - 70% des entreprises utilisatrices comptent moins de 10 travailleurs; 30% des utilisateurs sont des indépendants ou entreprises unipersonnelles.

2.5.2. Les travailleurs bénéficiaires des formations «langues»

Ventilation selon le statut des travailleurs (données partielles 85.946 chèques/121.802 chèques)

Statut du travailleur	Nombre de participations	Nombre de chèques «langues» (CF classiques et CF langues)	% chèques remboursés 2008	% chèques remboursés 2007
Employé	1.515	47.025	54,7%	52,7%
Indépendant	671	21.678	25,2%	30,2%
Cadre	237	7.700	9,0%	8,2%
Ouvrier	243	8.339	9,7%	7,9%
Conjoint-aidant	17	563	0,66%	0,9%
Intérimaire	11	641	0,75%	0,2%
Total	2.694	85.946	100,0%	100,0%

Ventilation selon le niveau d'étude des travailleurs et par type de module «langues» (données partielles 85.946 chèques/121.802 chèques)

Type de modules «langues»	Expérience prof.	Primaire	Sec. inférieur	Sec. supérieur	Sup. non universitaire	Universitaire	Total	
Allemand	90	63	190	1.645	2.064	1.138	5.190	6,0%
Anglais	570	340	3.233	10.794	15.329	11.162	41.428	48,2%
Arabe						25	25	
Chinois					120	75	195	0,2%
Espagnol	120			714	680	1.061	2.575	2,9%
Français		200	80	607	1.118	632	2.637	3,0%
Italien	20			138	281	596	1.035	1,2%
Multi	75		120	615	1.457	623	2.890	3,3%
Néerlandais	515	341	2.318	6.920	11.316	8.476	29.886	34,7%
Russe					25	30	55	
Tchèque				30			30	
Total	1.390	944	5.941	21.463	32.390	23.818	85.946	
Total %	1,6%	1,0%	6,9%	24,9%	37,6%	27,7%	100,0%	

- Constats :
- **les formations en langues bénéficient principalement aux employés (54,7%) et aux indépendants (25,2%).** Les ouvriers (9,7%) participent moins à ce type de formation, quoiqu'ils enregistrent une légère hausse de 2007 à 2008 (de 7,9% à 9,7%);
 - **près de 2/3 des bénéficiaires détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur (37,6%) ou universitaire (27,7%);**
 - l'anglais (48,2%), le néerlandais (34,7%) et l'allemand (6%) constituent près de 90% des heures de formation «langues».

2.6. Les modules «Eco-climat»

Rappel : Dans le cadre du Plan wallon «Air-Climat» du 18 octobre 2007, le Gouvernement wallon a décidé de consacrer 25.000 chèques supplémentaires par an pendant 2 ans afin de promouvoir des formations menant à des métiers émergents en lien avec l'efficacité énergétique.

2.6.1. Les entreprises utilisatrices

Ventilation par DR et par taille d'entreprises des chèques «Eco-climat» (CFC + CFE)

DR de l'entreprise	Indép./ groupe d'indép.	Taille 001	Taille 002 à 004	Taille 005 à 009	Taille 010 à 019	Taille 020 à 029	Taille 030 à 039	Taille 040 à 050	Taille 051 à 100	Taille 101 à 200	Taille 201 à 250	Total
Arlon	626	56	260						72			1.014
Charleroi	1.200	266	232	102	132	24	84	36				2.076
Huy	556		140	36			24					756
La Louvière	726	208	180	64	48							1.226
Liège	2.589	80	320	252	180	172	216		40			3.849
Mons	748	52	194	24	68	32				36		1.154
Mouscron	122	64	84	60								330
Namur	1.494	215	250	200	252				68		488	2.967
Nivelles	2.688	244	244	136	259		18					3.589
Tournai	475	120	212	28		168						1.003
Verviers	774	40	136	168	48		24					1.190
Non défini		40										40
Total	11.998	1.385	2.252	1.070	987	396	366	36	180	36	488	19.194

- Constats :
- **l'objectif de 25.000 chèques par an n'est pas atteint en 2008;**
 - les chèques «Eco-climat» sont principalement utilisés dans les DR de Liège (20%), Nivelles (18,6%) et Namur (15,4%);
 - les indépendants et entreprises unipersonnelles consomment près de 70% des chèques remboursés dans ce domaine; 87% des chèques éco-climat sont consommés dans des entreprises de moins de 10 personnes;
 - les principaux secteurs utilisateurs sont l'immobilier, location et services aux entreprises (9.143/19.194, soit 47,6%) et la construction (7.189/19.194, soit 36%), qui totalisent près de 85% des chèques remboursés.

Ventilation des entreprises consommatrices de modules «Eco-climat» par DR et taille

DR de l'entreprise	Indép./ groupe d'indép.	Taille 001	Taille 002 à 004	Taille 005 à 009	Taille 010 à 019	Taille 020 à 029	Taille 030 à 039	Taille 040 à 050	Taille 051 à 100	Taille 101 à 200	Taille 201 à 250	Total
Arlon	15	2	4						1			22
Charleroi	44	10	6	3	3	1	3	1				71
Huy	15		4	1			1					21
La Louvière	20	4	5	2	1							32
Liège	61	2	6	4	2	4	1		1			81
Mons	21	2	7	1	1	1				1		34
Mouscron	4	2	3	2								11
Namur	47	6	7	5	1				1		1	68
Nivelles	82	8	9	2	3		1					105
Tournai	13	3	6	1		1						24
Verviers	23	1	3	4	1		1					33
Total	345	41	60	25	12	7	7	1	3	1	1	503

Constats :

- les indépendants et entreprises unipersonnelles représentent 76% des entreprises consommatrices;
- les DR de Nivelles, Liège, Charleroi et Namur comptent le plus grand nombre d'entreprises recourant au dispositif.

2.6.2. Les travailleurs bénéficiaires

Ventilation de la consommation du module «Eco-climat» selon le statut de travailleur (données partielles 16.375/19.194 chèques)

Statut du travailleur	Nombre de participations	Nombre de chèques «Eco-climat»	% chèques
Indépendant	369	11.414	69,7%
Employé	150	3.127	19,1%
Ouvrier	50	1.414	8,6%
Cadre	10	284	1,7%
Intérimaire	4	136	0,8%
Total	583	16.375	100,0%

Ventilation de la consommation des modules «Eco-climat» selon le niveau d'étude des travailleurs (données partielles 16.375/19.194 chèques)

Niveau d'étude du travailleur	Nombre de participations	Nombre de chèques «Eco-climat»	% chèques
Primaire	7	244	1,5%
Secondaire inférieur	77	1.825	11,1%
Secondaire supérieur	148	3.449	21,1%
Supérieur non universitaire	224	7.084	43,3%
Universitaire	126	3.739	22,8%
Expérience professionnelle	1	34	0,2%
Total	583	16.375	100,0%

Constats :

- les travailleurs bénéficiaires sont principalement des indépendants (70%) et des employés (19%);
- 2/3 des bénéficiaires détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur (43,3%) ou universitaire (22,8%).

2.7. Les modules de formation à distance

	2006	2007	2008
Opérateurs disponibles	9	12	11
Opérateurs actifs	7	6	3
Modules disponibles	296	296	57
Modules utilisés	19	10	6
Nombre de chèques remboursés	3.185	1.844	1.287

- Constats :
- **loin de progresser, la formation à distance apparaît en net recul entre 2006 et 2008** tant en ce qui concerne le nombre d'opérateurs actifs, que de modules disponibles et utilisés ou de chèques remboursés;
 - comme précédemment, on observe une **forte concentration** des chèques consommés chez un seul opérateur pour une formation spécifique (1.070/1.287, soit 83%).

III. DISPOSITIF CRÉDIT-ADAPTATION

Remarque préalable :

L'arrêté du Gouvernement wallon du 11 octobre 2007 (MB 25.10.2007) a institué le volet «Tutorat» du dispositif «Crédit-adaptation».

Pour l'année 2008, seuls deux dossiers concernant 3 apprenants ont été enregistrés. **Ce dispositif ne sera donc pas examiné dans cette évaluation.**

3.1. Crédit-adaptation : évolution 2006-2008

	2006	2007	2008	2008-2007
Nombre de dossiers clôturés	250	308	280	- 9%
Nombre d'entreprises différentes	239	284	269	- 5%
Personnes formées	11.350	12.377	9.808	- 20,7%
Heures réelles subsidiées	573.276 h	698.326 h	538.522 h	- 22,8%
Heures / travailleur	50,5 h	56,4 h	54,9 h	-
Montant / travailleur	392,44 €	453,37 €	458,85 €	-
Budget alloué	6.659.000 €	6.979.000 €	6.979.000 €	-
Budget consommé	4.914.433 €	5.768.655 €	4.867.462 €	- 15,6%
Taux de consommation	73,8%	82,7%	69,8%	-

Constats :

- de 2007 à 2008, le dispositif est en net recul au niveau du nombre de dossiers clôturés (- 9%) et d'entreprises bénéficiaires (- 5%), de personnes formées (- 20,7%) et d'heures réelles subsidiées (- 22,8%);
- si le budget alloué en 2008 était identique à 2007, le budget consommé recule de 15% et le taux de consommation du budget passe de 82,7% à 69,8%.

3.2. Dossiers clôturés et entreprises bénéficiaires

3.2.1. Ventilation géographique

Ventilation des dossiers clôturés par DR 2006-2008

DR	Nombre de dossiers	% 2008	% 2007	% 2006
Arlon	14	5,0%	3,6%	3,2%
Charleroi	30	10,7%	21,4%	19,6%
Huy	13	4,6%	3,6%	2,8%
La Louvière	17	6,1%	2,3%	4,4%
Liège	75	26,8%	26,0%	24,8%
Mons	9	3,2%	3,2%	6,0%
Mouscron	14	5,0%	5,8%	2,0%
Namur	21	7,5%	10,4%	9,2%
Nivelles	25	8,9%	6,8%	7,2%
Tournai	34	12,2%	11,0%	6,8%
Verviers	28	10,0%	5,8%	14,0%
Total	280	100,0%	100,0%	100,0%

Constats :

- en 2008, près de 50% des dossiers clôturés concernent les DR de Liège (26,8%), Tournai (12,2%) et Charleroi (10,7%);
- sur la période 2006-2008, on observe une croissance dans le recours au dispositif principalement dans les DR de Tournai, La Louvière, Huy et Arlon; le pourcentage de dossiers de la DR de Charleroi chute par contre fortement de 2007 à 2008.

Ventilation par DR des dossiers, versements réels, personnes à former et heures subsidiées, 2008

DR	Nbre de dossiers	Versements réels	%	Personnes formées	%	Heures réelles subsidiées*	%
Arlon	14	178.715,00€	3,9%	473	4,8%	21.817	4,0%
Charleroi	30	436.130,26 €	9,6%	956	9,7%	52.024	9,6%
Huy	13	101.670,00 €	2,2%	181	1,8%	12.248	2,2%
La Louvière	17	347.096,28 €	7,7%	907	9,2%	40.133	7,4%
Liège	75	1.335.591,80 €	29,6%	3.372	34,3%	157.158	29,1%
Mons	9	171.287,50 €	3,8%	612	6,2%	21.813	4,0%
Mouscron	14	263.970,00 €	5,8%	362	3,6%	30.373	5,6%
Namur	21	328.376,80 €	7,2%	551	5,6%	38.853	7,2%
Nivelles	25	388.160,85 €	8,6%	658	6,7%	46.484	8,6%
Tournai	34	574.721,50 €	12,7%	920	9,3%	65.876	12,2%
Verviers	28	374.712,80 €	8,3%	816	8,3%	51.743	9,6%
Total	280	4.500.432,79 €	100,0%	9.808	100,0%	538.522	100,0%

* Il s'agit des heures réelles financées par dossier, calculées en tenant compte du plafond des 150 heures en moyenne par travailleur.

- Constats :**
- les entreprises situées dans la DR de Liège représentent 26,7% des dossiers pour 34,3% des personnes formées et 29,6% des versements réels;
 - suivent les DR de :
 - * Tournai (12,1% des dossiers, 9,3% des personnes formées, 12,7% des versements réels);
 - * Charleroi (10,7% des dossiers, 9,7% des personnes formées, 9,6% des versements réels);
 - * Verviers (10,0% des dossiers, 8,3% des personnes formées, 8,3% des versements réels);
 - * Nivelles (8,9% des dossiers, 6,7% des personnes formées, 8,6% des versements réels);
 - * Namur (7,5% des dossiers, 5,6% des personnes formées, 7,2% des versements réels).

Taux de pénétration de la mesure crédit-adaptation en Région wallonne, ventilation par province, 2008

Nombre de sociétés(*) en RW de langue française		Mesure CA	
Province	Total	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Taux de pénétration
Brabant wallon	15.272	23	0,15%
Hainaut	29.341	95	0,32%
Liège	25.567	111	0,43%
Luxembourg	6.163	12	0,19%
Namur	11.463	24	0,21%
Siège social hors RW	-	4	-
Total	87.806	269	0,31%

(*) nombre de sociétés admissibles au bénéfice du crédit-adaptation

- Constats :**
- la mesure affiche les plus haut taux de pénétration dans les provinces de Liège (0,43%) et du Hainaut (0,32%). Le taux le plus bas est enregistré dans le Brabant wallon;
 - le taux de pénétration pour la région wallonne est de 0,31%.

3.2.2. Ventilation selon la taille des entreprises

Ventilation par taille des entreprises bénéficiaires des personnes formées, heures subsidiées et des versements réels, 2008

Taille des sociétés	Nombre de sociétés	%	Personnes formées	Heures subsidiées	Versements réels	% versements
Taille 002 à 004	6	2,2%	21	1.977	18.712 €	0,4%
Taille 005 à 009	30	11,2%	212	17.092	147.961 €	3,3%
Taille 010 à 019	57	21,2%	728	59.329	540.676 €	12,0%
Taille 020 à 029	31	11,5%	554	37.345	354.613 €	7,9%
Taille 030 à 039	34	12,6%	1.122	76.753	715.547 €	15,9%
Taille 040 à 050	16	5,9%	434	24.349	209.068 €	4,6%
Taille 051 à 100	54	20,1%	2.571	158.483	1.295.885 €	28,8%
Taille 101 à 200	22	8,2%	1.895	94.497	749.959 €	16,6%
Taille 201 à 250	7	2,6%	570	17.888	134.126 €	3,0%
Taille > à 250	12	4,5%	1.701	50.809	336.883 €	7,5%
Total	269	100,0%	9.808	538.522	4.500.432 €	100,0%

- Constats :
- **les entreprises de moins de 20 travailleurs** constituent \pm 35% des entreprises bénéficiaires pour \pm 10% des personnes formées et 16% des versements réels;
 - **les entreprises de moins de 50 travailleurs** constituent \pm 65% des entreprises bénéficiaires pour \pm 31% des personnes formées et 45% des versements réels;
 - **les entreprises de + de 250 travailleurs** constituent 4,5% des entreprises bénéficiaires pour 17% des personnes formées et 7,5% des versements réels.

Ventilation des dossiers et versements entre les PME/non PME au sens européen, évolution 2006-2008

	2006		2007		2008	
	% dossiers	% versements	% dossiers	% versements	% dossiers	% versements
PME	74,8%	59,2%	72,4%	63,0%	76,4%	71,8%
non PME	25,2%	40,8%	27,6%	37,0%	23,6%	28,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

- Constats :
- de 2006 à 2008, la répartition des dossiers entre entreprises PME/non PME au sens européen du terme reste assez stable ($\pm \frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$);
 - le pourcentage des versements réels évolue par contre assez nettement en faveur des PME au sens européen du terme (de 59,2% en 2006 à 71,8% en 2008).

3.2.3. Ventilation selon les secteurs

Ventilation des dossiers clôturés, personnes formées, heures subsidiées et versements réels selon les acteurs NACE (révision 2008)

NACE- révision 2	Nombre de dossiers	Personnes formées	Heures réelles subsidiées	Versements réels	% versements
03 : Pêche et aquaculture	1	9	544	5.440,00 €	0,1%
08 : Autres industries extractives	1	12	364	3.276,00 €	0,1%
10 : Industries alimentaires	14	404	23.599	185.188,00 €	4,1%
11 : Fabrication de boissons	3	124	11.008	73.330,00 €	1,6%
13 : Fabrication de textiles	7	150	14.318	115.720,00 €	2,6%
14 : Industrie de l'habillement	2	10	1.420	14.200,00 €	0,3%
15 : Industrie du cuir et de la chaussure	1	10	605	6.050,00 €	0,1%
16 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	12	354	30.101	255.816,00 €	5,7%
17 : Industrie du papier et du carton	1	19	1.918	19.180,00 €	0,4%
18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements	6	154	20.217	161.680,00 €	3,6%
20 : Industrie chimique	9	506	28.506	237.214,00 €	5,3%
21 : Industrie pharmaceutique	1	10	1.500	9.000,00 €	0,2%
22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	5	179	12.885	108.579,00 €	2,4%
23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	15	797	35.206	266.198,00 €	5,9%
24 : Métallurgie	6	760	32.063	224.809,00 €	5,0%
25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	30	740	50.504	415.376,78 €	9,2%
26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	5	140	8.299	78.147,00 €	1,7%
27 : Fabrication d'équipements électriques	3	34	3.176	29.773,00 €	0,7%
28 : Fabrication de machines et équipements N.C.A.	8	275	11.392	99.511,00 €	2,2%
29 : Industrie automobile	1	31	2.215	22.150,00 €	0,5%
30 : Fabrication d'autres matériels de transport	1	435	6.636	46.452,00 €	1,0%
31 : Fabrication de meubles	2	153	5.847	58.470,00 €	1,3%
32 : Autres industries manufacturières	2	27	1.488	14.880,00 €	0,3%
33 : Réparation et installation de machines et d'équipements	3	74	4.615	39.337,00 €	0,9%
38 : Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	3	285	6.112	42.634,00 €	0,9%
41 : Construction de bâtiments	6	250	14.117	131.056,00 €	2,9%
42 : Génie civil	12	547	23.304	215.168,00 €	4,8%
43 : Travaux de construction spécialisés	20	489	32.306	281.725,85 €	6,3%
45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	18	269	7.647	70.274,80 €	1,6%
46 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	28	748	43.646	343.806,16 €	7,6%
47 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et de motocycles	8	219	11.891	104.658,00 €	2,3%
49 : Transports terrestres et transport par conduites	6	206	16.852	144.696,00 €	3,2%
52 : Entreposage et services auxiliaires des transports	3	74	3.533	25.448,00 €	0,6%
58 : Edition	1	32	1.416	14.160,00 €	0,3%
62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques	6	286	15.104	131.057,80 €	2,9%
63 : Services d'information	1	65	4.429	44.290,00 €	1,0%

64 : Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	1	10	610	3.660,00 €	0,1%
69 : Activités juridiques et comptables	1	4	490	4.410,00 €	0,1%
70 : Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	2	13	414	3.682,00 €	0,1%
71 : Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	4	67	6.511	64.206,00 €	1,4%
72 : Recherche-Développement scientifique	1	25	3.750	37.500,00 €	0,8%
73 : Publicité et études de marché	3	52	5.372	53.720,00 €	1,2%
78 : Activités liées à l'emploi	1	13	1.228	8.964,40 €	0,2%
81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	4	112	5.722	55.511,00 €	1,2%
82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	2	51	3.417	34.170,00 €	0,8%
85 : Enseignement	1	9	1.160	10.440,00 €	0,2%
88 : Action sociale sans hébergement	8	524	14.723	121.998,00 €	2,7%
96 : Autres services personnels	1	51	6.342	63.420,00 €	1,4%
Total	280	9.808	538.522	4.500.432,79 €	100,0%

- Constats :**
- **les principaux secteurs utilisateurs** du dispositif sont
 - * les fabrications de produits métalliques (9,2% des versements, 7,5% des personnes formées);
 - * le commerce de gros (7,6% des versements, 7,6% des personnes formées);
 - * les travaux de constructions spécialisés (6,3% des versements, 4,9% des personnes formées);
 - * la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (5,9% des versements, 8,1% des personnes formées);
 - * le travail du bois (5,7% des versements, 3,6% des personnes formées);
 - * l'industrie chimique (5,3% des versements, 5,1% des personnes formées);
 - * la métallurgie (5,0% des versements, 7,7% des personnes formées);
 - * le génie civil (4,8% des versements, 5,5% des personnes formées);
 - * les industries alimentaires (4,1% des versements, 4,1% des personnes formées);
 - * l'imprimerie (3,6% des versements, 1,5% des personnes formées);
 - on épinglera le secteur de l'action sociale sans hébergement qui bénéficie de 2,7% des versements pour 5,3% des personnes formées;
 - **les taux de pénétration les plus élevés** sont relevés dans les secteurs de l'industrie manufacturière (1,8%), la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (1,1%), les industries extractives (0,5%) et la santé humaine et action sociale (0,4%)

3.2.3. Condition de maintien de l'emploi⁹, 2008

	2006	2007	2008
Nombre de dossiers	235/250	291/308	295/211 ¹⁰
%	94%	94,5%	92,4%

Constat : le pourcentage d'entreprises/dossiers pour lesquels la condition de maintien de l'effectif a au moins 80% est remplie, est de 92,4% en 2008 et reste globalement stable de 2006 à 2008.

⁹ Pendant la durée de la convention, l'entreprise doit maintenir au minimum 80% de l'effectif global d'emploi occupé en région de langue française. A défaut, l'entreprises voit sa subvention diminuée au prorata de l'effectif perdu et est tenue de rembourser les sommes indument perçues.

¹⁰ Pour 2008, la vérification du respect de cette condition a pu être réalisée pour 211 dossiers sur 280.

3.2.4. Type de formation

Ventilation par type de formation des dossiers à un seul axe : réalisations effectives des formations (travailleurs et heures), 2008

Dossiers à un seul axe de formation	Nombre de dossiers	Versements réels	Nombre de personnes formées	Heures réelles subsidiées (*)
Environnement	2	37.055,00 €	261	5.315
Investissement	127	2.106.141,56 €	4.492	253.677
Polyvalence	49	415.551,88 €	859	51.098
Qualité	30	472.440,50 €	992	51.860
Sécurité	26	490.671,35 €	1.156	54.613
TUTORAT	2	5.298,00 €	3	486
Total	236	3.527.158,29 €	7.763	417.049

* Il s'agit des heures réelles financées par dossier, calculées en tenant compte du plafond des 150 heures en moyenne par travailleur.

Constats :

- sur les 280 dossiers CA clôturés, 236 dossiers (84,2%) possèdent un seul axe de formation;
- au sein de ceux-ci, les formations «Investissement» (liées à la mise en place d'un nouvel outil ou de nouvelles méthodes de travail), constituent 53,8% des dossiers, 60% des versements réels et 58% des personnes formées.

3.3. Les travailleurs bénéficiaires

Evolution 2006-2008 des travailleurs formés et heures de formation

	2006	2007	2008	2007-2008
Travailleurs formés	11.350	12.368	9.808	- 20,6%
Heures subsidiées	484.465	698.326	538.522	- 22,8%
Heures réelles ¹¹	-	713.596	554.432	- 22,3%

Constat : **le recours au dispositif recule nettement entre 2007 et 2008** : - 20,8% pour les travailleurs formés, - 22,8% pour les heures de formation subsidiées.

¹¹ La somme des heures réelles suivies par les travailleurs est plus élevée que les heures réelles subsidiées du fait du plafonnement de certains dossiers (seuil de 150 heures maximum par travailleur et de 300 heures par le tutorat).

3.3.1. Répartition genre des travailleurs bénéficiaires et heures de formation, 2008

		2006		2007		2008	
Nombre de travailleurs	H	8.128	73%	9.194	74,4%	7.978	81,3%
	F	2.938	27%	3.174	25,6%	1.830	18,7%
T		11.062	100,0%	12.368	100,0%	9.808	100,0%
Heures de formation	H	nd	nd	599.165	83,9%	453.185	81,7%
	F			114.431	16,1%	101.247	18,3%
T				713.596	100,0%	554.432	100,0%

Constats :

- en 2008, les hommes représentaient plus de 80% des travailleurs formés et des heures de formation subsidiées;
- le déséquilibre H/F s'est accru de façon assez sensible entre 2006 (73% - 27%) et 2008 (81% - 19%).

Remarques antérieures :

- le caractère davantage industriel du dispositif peut expliquer ce déséquilibre encore plus marqué que dans le dispositif chèques-formation;
- rappel des missions du FOREm en matière de promotion de l'égalité des chances et d'assistance aux PME dans la mise en place de leurs programmes de formation.

3.3.2. Répartition selon le statut du travailleur, 2008

Statut	2006	2007	2008
Cadre	3,7%	4,4%	6,2%
Employé	34,3%	34,0%	29,3%
Intérimaire	1,6%	4,2%	4,0%
Ouvrier	42,3%	55,3%	60,5%
Non connu	18,1%	2,1%	-
	100,0%	100,0%	100,0%

Constats :

- en 2008, les ouvriers représentaient plus de 60% des bénéficiaires du CA, les employés ± 30%;
- difficile d'évaluer l'évolution 2006-2008, compte tenu de l'évolution du pourcentage «non connu»;
- à relever positivement : l'amélioration des données collectées.

3.3.3. Répartition par niveau d'études, 2008

	2006	2007	2008
Primaire	1,8%	2,7%	4,9%
Secondaire inférieur	6,5%	11,8%	23,6%
Secondaire supérieur	13,5%	16,9%	31,5%
Supérieur non universitaire	6,2%	9,1%	15,7%
Universitaire	2,3%	4,1%	7,4%
Expérience professionnelle	5,2%	6,1%	17,0%
Non connu	64,6%	49,1%	-
	100,0%	100,0%	100,0%

Constats :

- en 2008, le niveau d'études le plus représenté parmi les bénéficiaires est le secondaire supérieur (31,5%); près de 30% des bénéficiaires détiennent un diplôme inférieur au CESS;
- même remarque que précédemment concernant l'évolution 2006-2008 et la diminution du pourcentage de «non-connu».

3.3.4. Répartition par groupe d'âge, 2008

	2006	2007	2008
- de 20 ans	0,5%	0,2%	0,04%
20 à 24 ans	7,0%	6,2%	5,6%
25 à 39 ans	39,7%	49,1%	46,6%
40 à 49 ans	24,6%	28,2%	29,3%
≥ 50 ans	9,7%	12,4%	18,5%
Non connu	18,5%	3,9%	-
Total	100,0%	100,0%	100,0%

- Constats :
- les travailleurs âgés de 25 à 49 ans représentent ± 75% des travailleurs formés; les plus de 50 ans, 18,5% des bénéficiaires;
 - à mettre en perspective avec la répartition par âge de la population active occupée (25-49 ans : 69%; 50-64 ans, 23,3%);
 - pas d'effet incitatif du dispositif sur la participation à la formation des travailleurs âgés.